dans le *Song che*[1] [**Texte XL**] : « La deuxième année *kien-long* (961), le douzième mois[2], [le roi de Khotan Li] Cheng-t'ien envoya une ambassade qui offrit en présent une [tablette] *kouei*[3] enfermée dans une boîte de jade[4], et un oreiller de

expriment aussi bien cette retraite par 坐夏 *tso-hia*, «s'asseoir pour l'été», que par 坐臘 *tso-la*, «s'asseoir pour le douzième mois», et on rencontre même la combinaison extravagante 夏臘 *hia-la*, «le douzième mois d'été» (nous tenons pour invraisemblable, bien qu'on la puisse justifier phonétiquement, l'équivalence *la* = *nabhas* indiquée dans Eitel, *Handbook*, p. 194, à propos de l'expression *tso-la*). C'est évidemment à cause de cette valeur du *la-yue*, du douzième mois devenu le mois de la retraite pour les bouddhistes chinois, que les Ouigours ont adopté *čaχšapat ai*, «mois du jeûne», pour le nom du douzième mois. Mais est-ce à dire que ce calque enlève toute valeur à l'expression turque et qu'on ne puisse par suite rien tirer de ce nom pour fixer le temps du jeûne manichéen ? Nous ne le croyons pas. Il serait trop long de reprendre ici les textes chinois qui portent sur les *varṣāḥ* bouddhiques. On aura cependant remarqué cet écart étrange entre le vrai temps des *varṣāḥ*, qui est l'été, et le moment du douzième mois, c'est-à-dire janvier-février, que les traductions chinoises lui donnent pour correspondant. Or les commentateurs chinois des T'ang ont vu la difficulté, et expliquent que dans l'Inde la retraite a bien lieu pendant l'été, mais que dans les pays du Nord-Ouest, en Bactriane, en Sogdiane, la retraite a lieu le douzième mois, et que les anciens traducteurs ont été influencés par les habitudes de ces pays-là. C'est donc le pays iranien qui serait responsable de cette déviation. Mais c'est de là aussi que viennent les manichéens, et le *Fihrist* met bien en janvier-février leur jeûne annuel. On admettra donc, pensons-nous, que non seulement le douzième mois est appelé en turc «mois de jeûne» à cause du calendrier chinois, mais qu'en même temps il correspond réellement au mois de jeûne manichéen, et que peut-être en fin de compte n'est-ce pas par hasard, mais en raison des mêmes influences iraniennes, que manichéens d'Asie centrale et bouddhistes des textes chinois jeûnaient ou faisaient retraite en même temps.

(1) Chap. 490, fol. 2 v°. Ce texte a été traduit, d'après la section *Pien-yi-tien* du *T'ou chou tsi tch'eng*, par A. Rémusat dans son *Histoire de la ville de Khotan*, 1820, in-8°, p. 83. A. Rémusat avait bien reconnu le nom de Mâni sous la transcription Mo-ni; pour le reste, sa version est assez inexacte.

(2) Il n'est pas question de cette ambassade dans les «annales principales» du *Song che*, si bien que nous ignorons le jour exact de sa réception. Le 12e mois de la 2e année *kien-long* correspond en réalité aux 9 janvier-7 février 962.

(3) Sur les tablettes honorifiques *kouei*, cf. B. Laufer, *Jade*, chap. 2.

(4) Nous prenons 柙 *hia* au sens de 匣 *hia*; l'équivalence est attestée par les dictionnaires sous les Song.